



Le numérique éducatif

publié le 21/11/2014 - mis à jour le 24/11/2014

Descriptif :

Depuis le milieu des années 2000, le terme « numérique » apparaît régulièrement dans les Lettres de Rentrée. D'abord circonscrit aux supports documentaires (2005), il gagne progressivement le cœur de la pédagogie avec l'apparition des ENT et du cahier de textes numérique (2007). Entre 2009 et 2012, les technologies numériques se perfectionnent et apparaissent de plus en plus comme des méthodes pédagogiques en tant que telles, comme des moyens notamment d'individualiser la didactique.

Depuis le milieu des années 2000, le terme « numérique » apparaît régulièrement dans les Lettres de Rentrée. D'abord circonscrit aux supports documentaires (2005), il gagne progressivement le cœur de la pédagogie avec l'apparition des ENT et du cahier de textes numérique (2007).

Entre 2009 et 2012, les technologies numériques se perfectionnent et apparaissent de plus en plus comme des méthodes pédagogiques en tant que telles, comme des moyens notamment d'individualiser la didactique. La loi de refondation (2013) institue finalement un service public du [numérique éducatif](#), dont le ministère définit plus avant le contenu (enrichissement de l'offre pédagogique, individualisation de la pédagogie, aide aux élèves handicapés) sur une [page dédiée](#). Le site [Eduscol](#), de son côté, décline ce contenu en un certain nombre d'outils (référentiels, outils adaptés au handicap, veille...) proposés aux enseignants.



http://www.photo-libre.fr/zoom/Med/Rz_11.jpg

Ce volontarisme politique répond au constat d'une trop lente pénétration du numérique dans la pédagogie et à son caractère encore par [trop pionnier](#). Bien plus que l'audiovisuel des années 80, ou l'informatique des années 90, qui n'ont affecté qu'à la marge la pédagogie, le numérique promet de déboucher sur un véritable [bouleversement de celle-ci](#), et si la technologie numérique s'est d'ores et déjà largement installée dans les rouages sociaux, force est de constater qu'elle n'a pas, à ce jour, changé fondamentalement le paradigme scolaire. C'est pourtant [celui-ci](#) et, plus fondamentalement, [la logique d'accès aux connaissances scolaires](#), qui est visé par les politiques ministérielles.

Le CPE lui même, obsédé par le cyber-harcèlement, ne semble pas discerner ce que le numérique pourrait apporter à [sa fonction](#). L'éducation à l'autonomie, la citoyenneté, la socialisation, le handicap, l'élaboration du projet personnel...etc sont autant de domaines que l'utilisation d'outils numériques pourrait considérablement renouveler.

Mieux, dégagé des contraintes pédagogiques et plus en phase avec la culture des élèves, le CPE pourrait être l'un des artisans de la connexion entre usages personnels et usages scolaires du numérique, considérée comme l'une des clefs de la pénétration de celui-ci dans la pédagogie. Certains sites CPE néanmoins semblent avoir pris la mesure du défi et proposent d'intéressantes [pages vie scolaire](#) consacrées au numérique.



